

Greetings Members and Affiliate Leaders,

As you are aware many of us have been pressing for equitable distribution of federal benefits to seniors with regard to the recent announcement of the OAS increase for seniors 75+years of age.

I believe that the heat is on and we must continue to get some resolve to this unjust decision from the Federal Liberals. Will it be an election issue? Division lines among seniors are not in our best interest and we cannot allow the government to begin on this slippery slope.

This brings me to share the Minister of Seniors announced town hall and hope you will join to express your displeasure. We can create change where we place our attentions...together we can make this right.

See below the announced Live town hall on seniors' issues Aug. 11, 10:30 AM- Update from Canada's Minister of Seniors, Deb Schulte// Please consider joining us in our advocacy.

Best regards,

Trish McAuliffe

President,

National Pensioners Federation

trish.mcauliffe@npfmail.ca

Cell: 905-706-5806



Emploi et Social Development Canada Développement social Canada

Update from Canada's Minister of Seniors, Deb Schulte

La version française suit l'anglais

I recently announced that older seniors, born on or before June 30, 1947, who are eligible for Old Age Security (OAS) in June 2021, will receive a one-time payment of \$500 the week of August 16, 2021.

This one-time payment will provide immediate support until a permanent 10% increase to the OAS pension for seniors aged 75 and up is implemented in July 2022. That increase will support Canadians with their higher costs later in life. Older seniors often need more support and are more at risk of outliving their savings. As seniors age, their health and home care costs rise, all while they are more likely to be unable to work, have disabilities or be widowed.

The OAS increase builds on the Government's work to strengthen retirement income security. We restored the age of eligibility for OAS from 67 to 65, strengthened the Canada Pension Plan for future retirees, increased the Guaranteed Income Supplement (GIS) for single seniors, increased the GIS earning exemption and reduced income taxes for all Canadians. However, there is more work to do. Canadian seniors can always count on us to listen, understand their needs and work hard to deliver for them.

I'll be talking about these issues and more at a **live town hall on seniors' issues** at <u>facebook.com/SeniorsinCanada</u> on August 11 at 1:30 p.m. EDT with the Parliamentary Secretary to the Minister of Seniors, Stéphane Lauzon. We'll be answering your questions in both English and French. I hope you will be able to join us, ask what's on your mind about seniors and get answers.

In the meantime, here are some details about the \$500 one-time payment.

Am I eligible for the one-time payment and when will I receive it?

Seniors <u>eligible</u> for the OAS pension in June 2021 and born on or before June 30, 1947, will receive a one-time payment of \$500 the week of August 16, 2021. Eligible seniors who receive OAS payments by cheque can expect a cheque by mail with a delay based on mail delivery.

How will I receive my payment?

The one-time payment will be separate from regular OAS benefit payments. Eligible seniors can expect to receive the payment by direct deposit or cheque—in the same way they receive their OAS payments.

Do I have to apply for the one-time payment?

No. You do not need to take any action. OAS pensioners will automatically receive the \$500 one-time payment if they meet the eligibility criteria.

Is the one-time payment taxable?

Yes. The one-time payment is taxable. A separate tax slip will be issued to you for this payment.

Will this payment affect my GIS?

No. The one-time payment is exempt from the calculation of income for the GIS.

Sincerely,

Minister Deb Schulte Canada.ca/seniors

Spread the word:

I hope you will take a minute to ensure that this message reaches as many seniors (and the people who support them) as possible. Please share it with your networks through social media, email or your newsletter. You can now invite others to sign up for the newsletter online.

For regular updates, please follow:

Twitter: @ESDC GC

Facebook: Seniors in Canada



Emploi et

Mise à jour de la ministre des Aînés du Canada, Deb Schulte

J'ai <u>récemment annoncé</u> que les aînés les plus âgés qui étaient admissibles à la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) en juin 2021 et qui sont nés le 30 juin 1947 ou avant recevront un paiement unique de 500 \$ pendant la semaine du 16 août 2021.

Ce paiement unique offrira un soutien financier immédiat jusqu'à ce qu'une augmentation permanente de 10 % de la pension de la SV à l'intention des aînés de 75 ans et plus soit instaurée en juillet 2022. Cette augmentation aidera les aînés Canadiens à couvrir les grandes dépenses qui surviennent plus tard dans la vie. Les aînés plus âgés ont souvent besoin de plus de soutien et risquent davantage d'épuiser leurs économies. À mesure qu'ils vieillissent, ils voient les coûts associés à leur santé et aux soins à domicile augmenter, alors qu'ils deviennent plus susceptibles d'être incapable de travailler, d'avoir une incapacité ou d'avoir perdu leur conjoint.

L'augmentation de la SV s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour améliorer la sécurité du revenu de retraite. Nous avons rétabli l'âge d'admissibilité à la SV à 65 plutôt que 67 ans, renforcé le Régime de pensions du Canada pour les futurs retraités, augmenté le Supplément de revenu garanti (SRG) pour les aînés vivant seuls, élargi l'exemption des gains du SRG et réduit l'impôt sur le revenu pour tous les Canadiens. Toutefois, il reste encore du travail à faire. Les aînés canadiens peuvent toujours compter sur nous pour les écouter, comprendre leurs besoins et travailler sans relâche pour les satisfaire.

J'aborderai ces questions et d'autres sujets lors d'une assemblée publique en direct sur les enjeux touchant les aînés diffusée sur la

page Facebook.com/AinesauCanada le 11 août à 13 h 30 HAE avec le secrétaire parlementaire de la ministre des Aînés, Stéphane Lauzon. Nous répondrons à vos questions en français et en anglais. J'espère que vous pourrez vous joindre à nous, demander ce qui vous préoccupe au sujet des aînés et obtenir des réponses.

En attendant, voici des détails supplémentaires sur le paiement unique de 500 \$.

Suis-je admissible au paiement unique et le recevrai-je?

Les aînés qui étaient <u>admissibles</u> à la SV en juin 2021 et qui sont nés le 30 juin 1947 ou avant recevront un paiement unique de 500 \$ pendant la semaine du 16 août 2021. Les aînés qui reçoivent leurs versements par chèque peuvent s'attendre à recevoir un chèque par la poste, selon les délais du service postal.

Comment recevrai-je mon paiement?

Le paiement unique est séparé des prestations régulières de la SV. Les aînés admissibles recevront un paiement par dépôt direct ou par chèque, de la même manière que leurs prestations de la SV.

Dois-je présenter une demande pour recevoir ce paiement unique?

Non. Vous n'avez rien à faire. Les pensionnés de la SV recevront automatiquement le paiement unique de 500 \$ s'ils respectent les critères d'admissibilité.

Le paiement unique est-il imposable?

Oui. Le paiement unique est imposable. Un feuillet d'impôt vous sera envoyé séparément pour ce paiement.

Ce paiement aura-t-il des effets sur mon SRG?

Non. Le paiement unique n'est pas inclus dans le calcul du revenu pour le Supplément de revenu garanti.

Cordialement,

La ministre Deb Schulte Canada.ca/Aines

Passez le mot :

J'espère que vous prendrez quelques minutes pour faire en sorte que ce message soit transmis au plus grand nombre d'aînés possible ainsi qu'aux personnes qui en prennent soin et qui les accompagnent. Veuillez le transmettre aux membres de vos réseaux par l'entremise des médias sociaux, par courriel ou dans votre infolettre. Vous pouvez maintenant inviter d'autres personnes à s'abonner à l'infolettre en ligne.

Pour obtenir des mises à jour régulières, suivez-nous sur :

Twitter: @EDSC GC

Facebook : Aînés au Canada

Mise à jour de la ministre des Aînés du Canada, Deb Schulte

J'ai <u>récemment annoncé</u> que les aînés les plus âgés qui étaient admissibles à la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) en juin 2021 et qui sont nés le 30 juin 1947 ou avant recevront un paiement unique de 500 \$ pendant la semaine du 16 août 2021.

Ce paiement unique offrira un soutien financier immédiat jusqu'à ce qu'une augmentation permanente de 10 % de la pension de la SV à l'intention des aînés de 75 ans et plus soit instaurée en juillet 2022. Cette augmentation aidera les aînés Canadiens à couvrir les grandes dépenses qui surviennent plus tard dans la vie. Les aînés plus âgés ont souvent besoin de plus de soutien et risquent davantage d'épuiser leurs économies. À mesure qu'ils

vieillissent, ils voient les coûts associés à leur santé et aux soins à domicile augmenter, alors qu'ils deviennent plus susceptibles d'être incapable de travailler, d'avoir une incapacité ou d'avoir perdu leur conjoint.

L'augmentation de la SV s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour améliorer la sécurité du revenu de retraite. Nous avons rétabli l'âge d'admissibilité à la SV à 65 plutôt que 67 ans, renforcé le Régime de pensions du Canada pour les futurs retraités, augmenté le Supplément de revenu garanti (SRG) pour les aînés vivant seuls, élargi l'exemption des gains du SRG et réduit l'impôt sur le revenu pour tous les Canadiens. Toutefois, il reste encore du travail à faire. Les aînés canadiens peuvent toujours compter sur nous pour les écouter, comprendre leurs besoins et travailler sans relâche pour les satisfaire.

J'aborderai ces questions et d'autres sujets lors d'une assemblée publique en direct sur les enjeux touchant les aînés diffusée sur la

page <u>Facebook.com/AinesauCanada</u> le **11 août à 13 h 30 HAE** avec le secrétaire parlementaire de la ministre des Aînés, Stéphane Lauzon. Nous répondrons à vos questions en français et en anglais. J'espère que vous pourrez vous joindre à nous, demander ce qui vous préoccupe au sujet des aînés et obtenir des réponses.

En attendant, voici des détails supplémentaires sur le paiement unique de 500 \$.

Suis-je admissible au paiement unique et le recevrai-je?

Les aînés qui étaient <u>admissibles</u> à la SV en juin 2021 et qui sont nés le 30 juin 1947 ou avant recevront un paiement unique de 500 \$ pendant la semaine du 16 août 2021. Les aînés qui reçoivent leurs versements par chèque peuvent s'attendre à recevoir un chèque par la poste, selon les délais du service postal.

Comment recevrai-je mon paiement?

Le paiement unique est séparé des prestations régulières de la SV. Les aînés admissibles recevront un paiement par dépôt direct ou par chèque, de la même manière que leurs prestations de la SV.

Dois-je présenter une demande pour recevoir ce paiement unique?

Non. Vous n'avez rien à faire. Les pensionnés de la SV recevront automatiquement le paiement unique de 500 \$ s'ils respectent les critères d'admissibilité.

Le paiement unique est-il imposable?

Oui. Le paiement unique est imposable. Un feuillet d'impôt vous sera envoyé séparément pour ce paiement.

Ce paiement aura-t-il des effets sur mon SRG?

Non. Le paiement unique n'est pas inclus dans le calcul du revenu pour le Supplément de revenu garanti.

Cordialement,

La ministre Deb Schulte Canada.ca/Aines

Passez le mot :

J'espère que vous prendrez quelques minutes pour faire en sorte que ce message soit transmis au plus grand nombre d'aînés possible ainsi qu'aux personnes qui en prennent soin et qui les accompagnent. Veuillez le transmettre aux membres de vos réseaux par l'entremise des médias sociaux, par courriel ou dans votre infolettre. Vous pouvez maintenant inviter d'autres personnes à s'abonner à l'infolettre en ligne.

Pour obtenir des mises à jour régulières, suivez-nous sur :

Twitter: @EDSC_GC

Facebook : Aînés au Canada